

Masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE »

Révisions de la formation professionnelle supérieure : processus, organisation et organes

Résumé

La phase de mise en œuvre du masterplan « Formation professionnelle 2030 de la SSE » débute en 2021. À cette occasion, les fonctions professionnelles de la formation professionnelle supérieure (chef d'équipe, contremaître, conducteur de travaux et entrepreneur) font l'objet d'une révision. Cela comprend la révision ou la redéfinition des règlements d'examen et guides pour les examens fédéraux. Les révisions sont effectuées sur la base des valeurs-clés du système de formation et de carrière, qui ont été approuvées par les délégués de la SSE fin novembre 2020.

Le processus de révision est prescrit par la Confédération. Tous les groupes d'intérêt sont impliqués dans le processus de révision en fonction de leurs compétences :

- La SSE et ses régions et sections, en sa qualité d'association faîtière, est responsable des examens et veille pour cela à ce que les filières des examens fédéraux aient un lien direct avec la pratique professionnelle et le marché du travail. De concert avec des représentants des entrepreneurs, elle élabore le règlement d'examen et remet celui-ci au SEFRI pour approbation. Le règlement d'examen comprend le profil professionnel, les compétences requises, le profil de qualification, les conditions d'admission et le titre correspondant protégé légalement. De plus, la SSE élabore avec les représentants des entrepreneurs le guide relatif au règlement d'examen. Ce guide explique les dispositions du règlement d'examen.
- En ce qui concerne les examens fédéraux de contremaître et entrepreneur, des commissions pour le développement et la qualité (CDQ) correspondantes sont instaurées comme le prévoit le règlement. Ces deux organes sont impliqués dans le processus de révision conformément à leurs responsabilités.
- Les fournisseurs de formation sont régulièrement informés de l'avancement du processus de révision, et ils peuvent alors se prononcer. La conception des filières de formation et cours préparatoires aux examens fédéraux est du ressort des fournisseurs de formation et ne fait pas partie du processus de révision officiel.

En collaboration avec les fournisseurs de formation, la SSE élaborera des catalogues des objectifs didactiques qui serviront de base pour l'élaboration des offres de formation. Ces catalogues placent les profils de qualification dans le contexte scolaire et soutiennent le passage vers une formation orientée vers les compétences (orientation vers les objectifs didactiques et non vers les filières). Les catalogues des objectifs didactiques remplacent la base de données «Base de données postes de cadres construction»).

- Les syndicats Unia, Syna et Cadres de la construction seront également consultés au cours du processus de révision en leur qualité d'organes coresponsables de l'examen professionnel actuel.

Vue d'ensemble du processus de révision

Les étapes du processus de révision de la formation professionnelle supérieure et les compétences y afférentes sont prescrites par la Confédération comme suit :



La planification actuelle prévoit pour 2023 l'approbation des divers règlements d'examen par le SEFRI. Les premiers examens fédéraux selon les nouveaux règlements devraient se tenir au plus tard en 2025 pour les quatre filières. Toutefois, en fonction de la durée des cours préparatoires correspondants, ils pourraient se dérouler plus tôt selon la filière. Des dispositions transitoires pour assurer le passage de règlements actuels aux nouveaux règlements sont élaborés au cours du processus de révision respectif.

Pour le plan d'études cadre existant ES en filière conducteur de travaux notamment, qui arrive à échéance le 31 octobre 2022, des dispositions transitoires sont édictées jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'examen pour l'examen professionnel supérieur de conducteur de travaux. Son élaboration a déjà été entamée en collaboration avec le SEFRI.

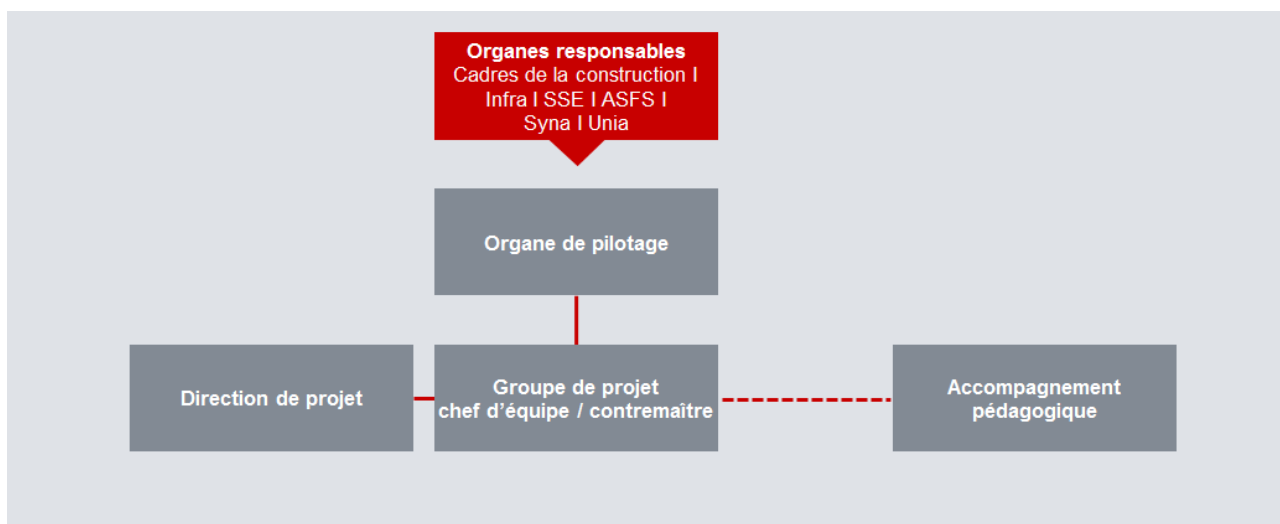
Les objectifs à atteindre pour 2021 comprennent le lancement officiel du projet par le SEFRI, la rédaction des profils de qualification et l'élaboration des premières bases pour la rédaction des règlements d'examen et guides.

Organisation du processus de révision

Les révisions de la formation professionnelle supérieure est organisée en deux groupes de réformes : chef d'équipe/contremaître et conducteur de travaux/entrepreneur. Pour une coordination et un positionnement judicieux entre toutes les filières professionnelles, des séances de coordination sont prévues au cours du processus de révision.

Organisation de projet Chef d'équipe et contremaître

L'organisation est conçue en accord avec les prescriptions fédérales comme suit :



La direction de projet est nommée par la SSE. L'accompagnement pédagogique incombe à Ectaveo SA.

Organes de révision Chef d'équipe et contremaître

Organe de pilotage

Description

Le comité de la commission centrale pour l'examen professionnel actuel de contremaître, qui est complété par le président de la CDQ, constitue l'organe de pilotage pour le groupe de révision Chef d'équipe/contremaître et représente les associations responsables. Le comité suit et approuve les étapes du processus de révision au nom des organes responsables.

Composition

- Une représentante ou un représentant de chaque organe responsable (SSE, Infra, ASFS, Cadres de la construction, Syna, Unia) 6 sièges
- Président CDQ contremaître 1 siège

Groupe de projet Chef d'équipe/contremaître

Description

Le groupe de projet Chef d'équipe/contremaître s'assure que les filières professionnelles répondent aux besoins du marché du travail. Il traite les questions substantielles et conceptuelles dans le cadre des révisions et les remet pour validation aux organes de pilotage concernés. Cela comprend notamment la rédaction des profils de qualification ainsi que la définition des conditions-cadre et contenus des règlements d'examen et guides correspondants.

Composition

Le groupe de projet est composé d'une part de quatre membres de la Commission pour le développement professionnel et de la qualité (CDQ) Contremaître. La CDQ est responsable du développement professionnel conformément au règlement d'examen actuel. D'autre part, huit représentants des entrepreneurs des régions SSE sont intégrés au groupe de projet. Les représentants des entrepreneurs doivent avoir aussi bien des connaissances dans la fonction professionnelle de chef d'équipe que dans celle de contremaître. Les représentants sont nommés par les régions SSE.

Membres CDQ Contremaître :

- | | |
|---|----------|
| ■ Président CDQ | 1 siège |
| ■ Présidents des commissions d'arrondissement I - III | 3 sièges |

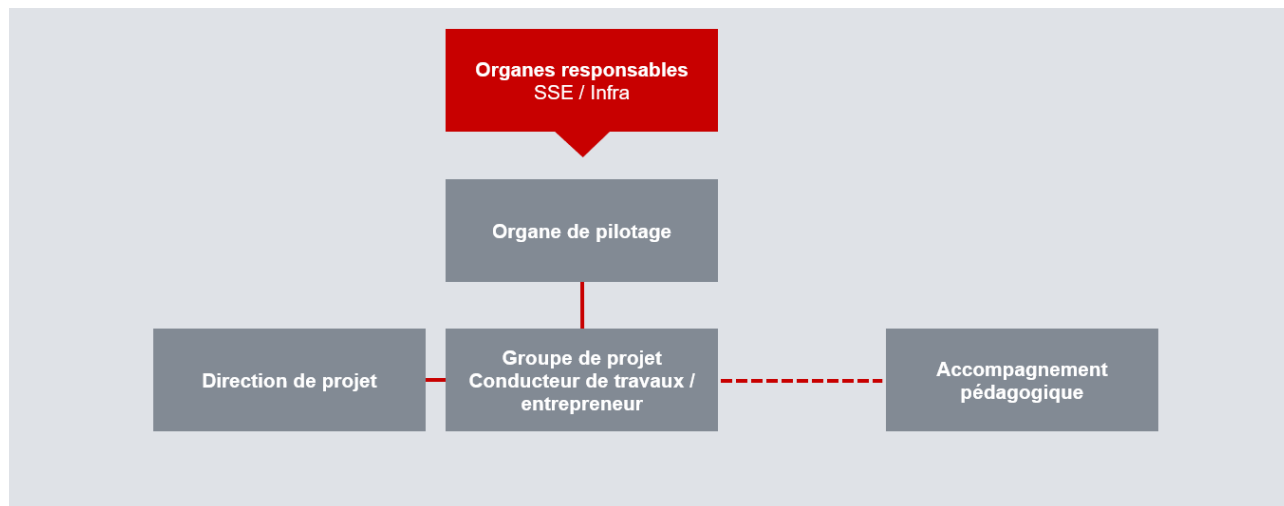
Représentation des régions SSE :

- | | |
|---------------------|----------|
| ■ Tessin | 1 siège |
| ■ Suisse romande | 2 sièges |
| ■ Suisse alémanique | 5 sièges |

Remarque : le profil d'exigences ci-joint doit être pris en compte lors de la nomination des représentants des entrepreneurs des régions SSE.

Organisation de projet Conducteur de travaux et entrepreneur

L'organisation est conçue en accord avec les prescriptions fédérales comme suit :



La direction de projet est nommée par la SSE. L'accompagnement pédagogique incombe à Ectaveo SA.

Organes de révision Conducteur de travaux et entrepreneur

Organe de pilotage

Description

Le groupe de pilotage Masterplan est l'organe de pilotage pour le groupe de révision Conducteur de travaux/entrepreneur et représente la SSE. Il est complété par un représentant d'Infra Suisse et le président de la CDQ entrepreneur. Le groupe de pilotage suit et approuve les étapes du processus de révision au nom des organes responsables.

Composition

- | | |
|---|----------|
| ■ Représentants CC (1 par région linguistique) | 3 sièges |
| ■ Représentants SSE (directeur et vice-directeur) | 2 sièges |
| ■ Représentant Infra | 1 sièges |
| ■ Président CDQ entrepreneur | 1 sièges |

Groupe de projet Conducteur de travaux/entrepreneur

Description

Le groupe de projet Conducteur de travaux/entrepreneur s'assure que les filières professionnelles répondent aux besoins du marché du travail. Il traite les questions substantielles et conceptuelles dans le cadre des révisions et les remet pour validation aux organes de pilotage concernés. Cela comprend notamment la rédaction des profils de qualification ainsi que la définition des conditions-cadre et contenus des règlements d'examen et guides correspondants.

Composition

Le groupe de projet est composé d'une part de quatre représentants des entrepreneurs au sein de la Commission pour le développement professionnel et de la qualité (CDQ) Entrepreneur. La CDQ est responsable du développement professionnel conformément au règlement d'examen actuel, notamment de la mise à jour régulière du profil de qualification. D'autre part, huit représentants des entrepreneurs des régions SSE sont intégrés au groupe de projet. Les représentants sont nommés par les régions SSE.

Représentants des entrepreneurs CDQ Entrepreneur

- | | |
|---|----------|
| ■ Président CDQ | 1 siège |
| ■ Présidents des commissions d'arrondissement I - III | 3 sièges |

Représentation des régions SSE :

- | | |
|---------------------|----------|
| ■ Tessin | 1 siège |
| ■ Suisse romande | 2 sièges |
| ■ Suisse alémanique | 5 sièges |

Remarque : le profil d'exigences ci-joint doit être pris en compte lors de la nomination des représentants des entrepreneurs des régions SSE.